

**Allocution de D^r André Lavallière, D.M.D.
Dentiste-conseil
Direction de santé publique et de l'évaluation**

**Pour l'inauguration des travaux visant la fluoruration de l'eau potable
Richmond**

**Le vendredi 2 octobre 2009
À 11 h**

La carie dentaire, un important problème de santé publique

Au courant des trente dernières années, la santé dentaire des Québécoises et Québécois s'est grandement améliorée. Cependant, la carie dentaire demeure un important problème de santé publique et ceci, principalement, pour trois raisons :

- Premièrement, c'est une maladie qui affecte la quasi-totalité de la population, Elle affecte les enfants, les adolescents, les adultes et les personnes âgées. Les enquêtes sur la santé dentaire des Québécois mettent en évidence qu'en général les enfants du Québec ont 40 % à 50 % plus de caries que les écoliers nord-américains du même âge. Les adultes québécois ont le taux « d'édentation » (extraction de toutes les dents) le plus élevé au Canada.
- Deuxièmement, la carie dentaire est une maladie chronique, infectieuse et transmissible. Elle est modulée par des comportements alimentaires et d'hygiène et plus souvent qu'autrement, la carie dentaire est incurable. La réparation des dents cariées ralentie la progression de cette maladie, mais malheureusement, des récives de carie sont fréquentes. Ces récives de carie nécessitent des traitements de plus en plus élaborés : traitement de canal, couronne dentaire, extraction, implant, confection de prothèses dentaires, etc.
- Troisièmement, puisque la carie dentaire affecte la quasi-totalité de la population et cela, à plusieurs reprises tout au long de la vie, le traitement de la carie dentaire et de ses complications constitue un des problèmes de santé les plus coûteux au Canada, soit plus de 10 milliards de dollars annuellement.

Un des objectifs du Programme national de santé publique est de réduire de façon importante la carie dentaire. Pour atteindre cet objectif, le Programme national de santé publique a retenu un ensemble de mesures préventives démontrées efficaces. L'usage adéquat des fluorures et la fluoruration des eaux de consommation font partie des mesures à déployer.

Qu'est-ce que les fluorures? Les fluorures se retrouvent de façon naturelle partout dans notre environnement. Ils sont présents, en quantité plus ou moins importante, dans l'eau, dans l'air, dans les aliments et dans le sol. Depuis plusieurs années, des chercheurs ont constaté que les personnes qui consommaient de l'eau fluorée, à une concentration optimale, avaient beaucoup moins de caries dentaires. De là provient l'idée d'enrichir l'eau potable de fluorures dans les régions où une carence de ce minéral est observée. La fluoruration de l'eau est donc la reproduction d'un phénomène naturel afin de prévenir la carie dentaire.

Afin de contribuer à l'amélioration de la santé de sa population, la Ville de Richmond a décidé de procéder à la fluoruration de ses eaux de consommation en fonction des normes et directives en vigueur au Québec.

Il faut savoir que depuis plus de soixante ans, les organismes nationaux et internationaux les plus crédibles en matière de santé publique affirment que la fluoruration de l'eau est une mesure efficace, économique et sécuritaire. La liste des organisations qui soutiennent la fluoruration ne cesse de s'allonger. Mentionnons entre autres : l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le Centers for Disease Control (CDC), Santé Canada, les ministères de la Santé de toutes les provinces canadiennes, l'Association médicale canadienne et plusieurs autres. La mise en place des équipements nécessaires à la fluoruration est subventionnée à 100 % par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec.

Les normes et directives québécoises concernant la fluoruration des eaux de consommation sont parmi les plus rigoureuses. Ces normes sont conformes aux recommandations de l'OMS et elles assurent la sécurité de cette mesure. La qualité des fluorures utilisés est certifiée et vérifiée par le Laboratoire de santé publique du Québec. Cette très petite quantité est considérée sécuritaire pour l'environnement et pour la santé. Cette faible quantité de fluorures dans l'eau de consommation contribue à maintenir au minimum le risque de fluorose dentaire.

Au Québec, à peine 5 % des citoyens bénéficient de l'eau fluorée comparativement à 70 % en Ontario, 78 % en Alberta et 85 % au Manitoba. Selon les experts, la mauvaise santé dentaire qui affecte les Québécois est principalement attribuable à la faible proportion de la population bénéficiant de l'eau fluorée.

En conclusion, la fluoruration de l'eau est la reproduction d'un phénomène naturel afin de prévenir la carie dentaire. Elle consiste à ajuster la teneur en fluorure de l'eau potable à un niveau optimal permettant des effets bénéfiques pour la santé. Et enfin, la fluoruration constitue une mesure de santé publique sécuritaire, économique et efficace, peu importe l'âge ou le niveau socio-économique de la population.

En terminant, je profite de cette occasion pour remercier Monsieur le maire et les conseillers municipaux d'avoir pris la décision d'implanter la fluoruration au bénéfice de la population de Richmond. Par cette décision responsable, le conseil municipal de la Ville de Richmond contribue de façon remarquable à l'amélioration de la santé de sa population.

D^r André Lavallière, D.M.D.
Dentiste-conseil

Direction de santé publique et de l'évaluation
Agence de la santé et des services sociaux de l'Estrie

2 octobre 2009